

le bulletin

Sacieres- st- Martin

octobre- 2006

n°25

Le mot du Maire



Le haut débit est enfin arrivé, et même s'il subsiste quelques problèmes, les internautes sont ravis. La commune de Sacieres étant parmi les communes pilotes du département pour le projet NumMairieque, vous pouvez maintenant, par l'intermédiaire de ce guichet, effectuer vos démarches administratives à la mairie.

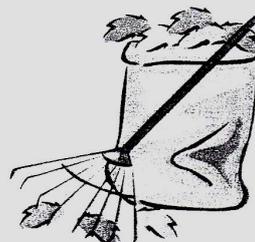
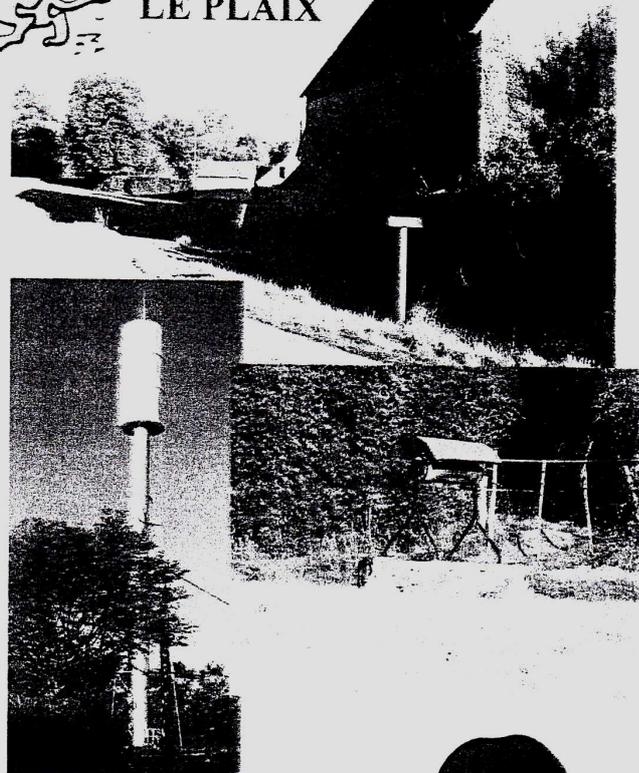
Pour terminer l'année, nous nous efforçons de mener à bien nos projets, notamment les travaux routiers et la bibliothèque.

Enfin, je remercie toutes les associations et bonnes volontés qui ont participé aux animations de notre commune, la dernière en date étant le concert des vendanges à l'église de Sacieres.

Th BERNARD

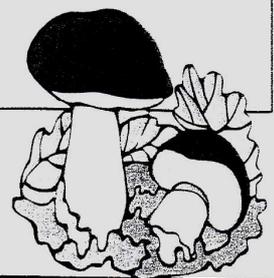


LE PLAIX

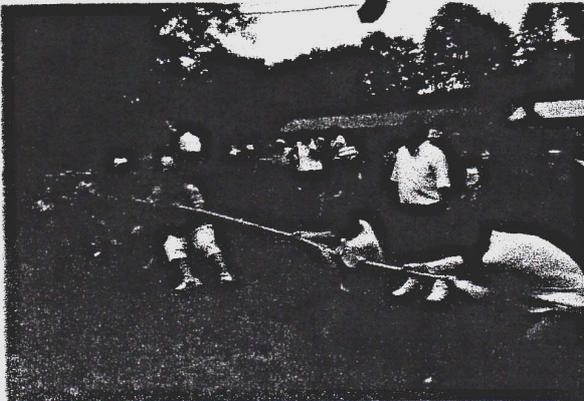


DATES Importantes :

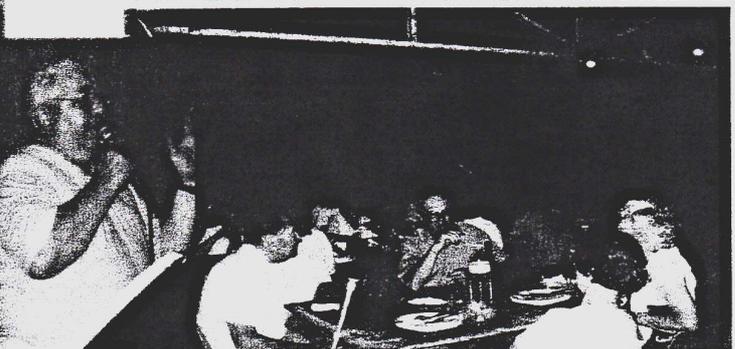
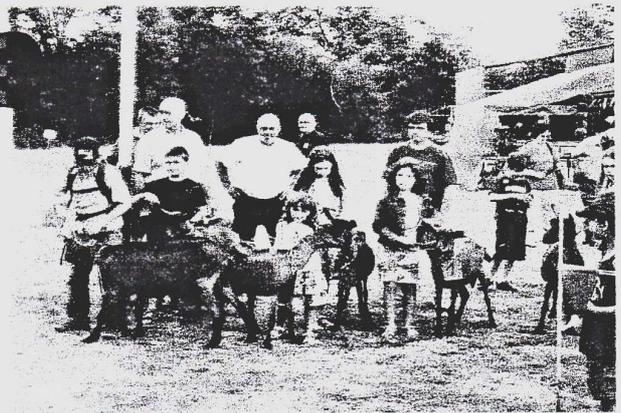
- 21 Octobre 2006 sortie Equinoxe cirque MICHTO!
- 24 Octobre 2006 sortie Equinoxe André CECCARELLI TRIO
- 12 Décembre 2006 sortie Equinoxe Le TARTUFFE
- 12 Novembre 2006 Bal Musette avec Robert HELIER
- 13 Décembre 2006 Fête de Noël avec les enfants



Abloux, la fête



Une belle
journee
Une
bonne
omelette
Une
grosse
affluence.

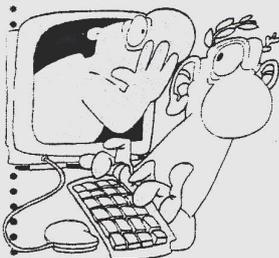
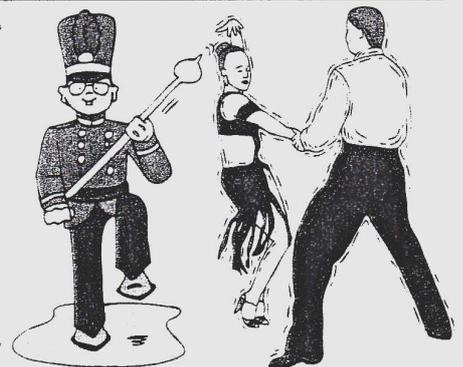


Bilan Kermesse 2006

	Recette	Charges
Recette de tous les stands	5866,30	
Montant de toutes les charges		5218,64
Bénéfice	647,66 €	

Comité des fêtes de SACIERGES CALENDRIER 2006-2007

- ▼ 12 Novembre 2006 Bal musette avec Robert HELIER
- ▼ 13 Décembre 2006 Fête de Noël avec les enfants
- ▼ 21 Janvier 2007 Bal folk
- ▼ 10 Février 2007 Belote
- ▼ 15 Avril 2007 Marche UFOLEP



numMAIRIEque !

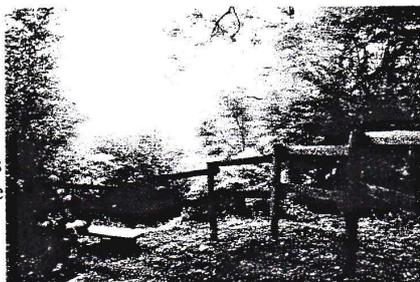
Testez le guichet dans votre mairie!

Le Conseil Général de l'Indre, l'état, la Caisse des dépôts, en partenariat avec la Documentation française, et votre mairie expérimentent un nouveau service pour faciliter vos démarches administratives. Exemple : « J'ai un parent âgé qui ne peut plus rester chez lui : comment connaître les différents établissements qui peuvent l'accueillir ? » . » Je souhaite vendre ma maison. Quelles sont les formalités à remplir ?



la Font louis

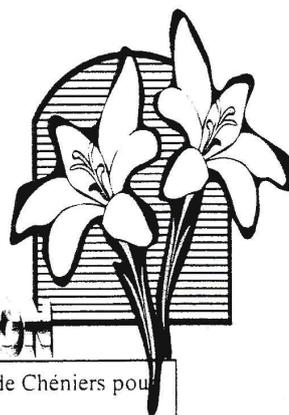
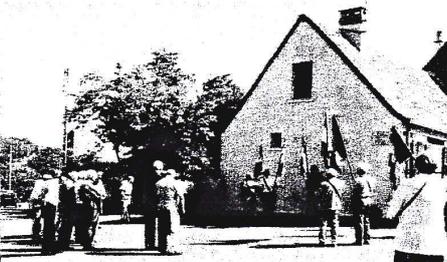
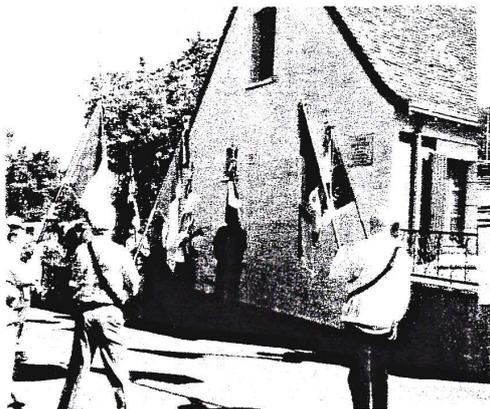
Rénovation d'une fontaine dans la commune de Sacierges . Une belle promenade sur les côteaux du village de Sacierges .



Une belle grappe d'anciens



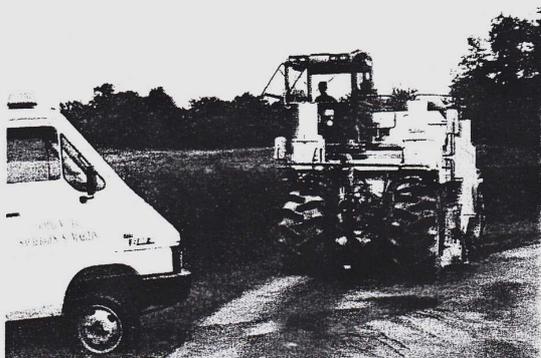
Les anciens écoliers de Chéniers rendent hommage à Mme JOLIVET leur ancienne maîtresse d'école .Plusieurs générations se sont croisées . Il y a même eu ,comme à la récréation ,dans la rue ,une marelle et un ballon prisonnier !!!



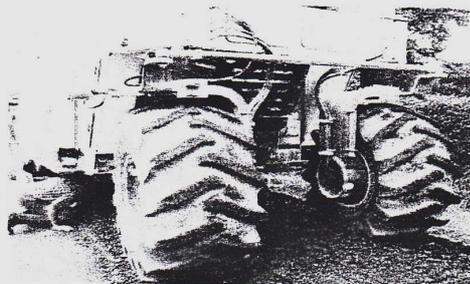
YVES MACHETIN

De nombreuses personnes réunies sur la place de Chéniers pour rendre un hommage à ce résistant .

travaux



Pendant la durée des travaux de retraitement en place sur la voie Communale n 108. au niveau de la RD 54-PR74, 159, du bourg au château d'eau du Plaix, commune de Sacierges St Martin, la circulation de tous les véhicules sera interdite sur cette voie du lundi 02 octobre au vendredi 10 novembre inclus .
Les services d'incendie, de secours et de services publics ne sont pas concernés par cette interdiction.



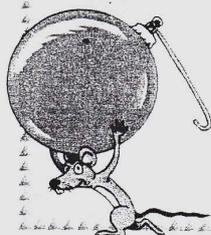
NOËL 2006

Le comité des fêtes de :
SACIERGES ST MARTIN
vous informe que les décorations des rues pour Noël auront encore lieu cette année .

Se tiendront des réunions de participation à l'élaboration de décorations sur plusieurs sites .

Si vous désirez participer, mettez vous en relation avec le président

Mr Gilles LAFFETA



A NOTER

BIBLIOTHEQUE DE CHENIERS
Ouverte tous les dimanches matins de :
11h à 12h
Accessible gratuitement à tous
Adresse : ancienne école de Chéniers

Ouverture de la Mairie
Lundi 9 H à 12 H et 14 H à 17 H
Mardi 14 H à 17 H
Vendredi 14 H à 17 H
Samedi 9 H à 12 H

Service national
Ne pas oublier de se faire inscrire
à la mairie dès l'âge de 16 ans

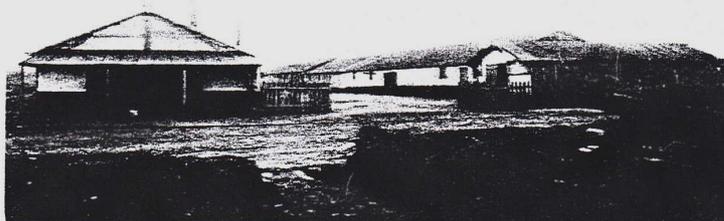
Déchetterie du Colombier
Ouverture
Mardi de 14 H à 18 H
Jeudi de 9 H à 12H et de 14 H à 18H
Samedi de 9H à 12 H et de 14 H à 18 H

RECHERCHE

Avec l'idée de faire renaître les souvenirs de l'ancienne mine de Chéniers (commune de Sacierges), le Collectif Embellissement demande à toutes les personnes qui détiennent des documents relatant l'activité de la mine (photos, cartes postales, outils et autre), de nous prêter ces documents afin de les dupliquer ou de les prendre en photos .On est aussi à la recherche de souvenirs oraux .

Merci

1540 CHENIERS (France - Mines - Batiments et Decteur



AVIS

Le Maire de la commune de SACIERGES ST MARTIN fait savoir aux électeurs que la révision annuelle de la liste électorale prévue par le code électoral aura lieu à partir du 01 septembre .

PROGRAMMES EQUINOXE

Michto. La famille Morallès: 21 10 2006
Trio Ceccarelli: 24 10 2006
Le Tartuffe: 12 12 2006
Romeo et Juliette: 13 01 2007
Roland Magdane: 19 01 2007

Renseignements complémentaires:
prospectus à la mairie ou directement
au: **02 54 47 57 95**

Si vous n'avez pas reçu le bulletin chez vous demandez le à la Mairie .

Rédaction : Catherine FONTE
Guy AXISA

REUNION DU 5 OCTOBRE 2006

C.R.A.R.

Le Maire informe le Conseil Municipal d'un courrier du C.R.A.R. que la distribution de la recette de la vente du domaine du Colombier se fera qu'à la dissolution du syndicat, c'est-à-dire, une fois les emprunts remboursés et le matériel vendu.

La commune de Prissac est acquéreuse de la ramée et des barrières.

La commune de Sacierges se porte acquéreuse du podium.

Aussi, le C.R.A.R. nous sollicite pour une délibération sur les points suivants :

- vente du matériel
- anticipation de l'emprunt hydraulique agricole,
- dissolution du syndicat pour fin 2007

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité.

VENTE TERRAIN COMMUNAL AU PEU

La vente d'une parcelle du terrain sur le communal du Peu s'effectuera au profit de Melle JACQUIN et Mr DEMOUSSEAU.

Le montant de la vente sera égal au montant du bornage de la parcelle.

POINT SUR LES TRAVAUX

Le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux ont bien commencé de Sacierges au Plaix, et que la circulation sera déviée par Saint Civran et la route des vignes à partir du lundi 2 octobre 2006 pour une durée de 6 semaines.

En ce qui concerne les travaux de la bibliothèque de Chéniers et de la mairie, les devis sont arrivés pour la bibliothèque et en attente pour la mairie.

REDEVANCE FRANCE TELECOM 2006

Le Maire donne connaissance au Conseil Municipal des dispositions du décret du 31/12/2004 fixant le montant annuel maximum de la redevance versée par France Télécom aux collectivités locales pour occupation du domaine public.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité.

TAXES POUR LOCAUX VACANTS

Le Maire donne lecture d'un courrier de la Direction Générale de la Comptabilité Publique, que la loi n° 2006-872 du 13 juillet 2006 portant engagement national pour le logement, par son article 471, autorise les communes où ne s'applique pas la taxe annuelle sur les logements vacants instituée à l'article 232 du Code Général des Impôts, à assujettir les logements vacants depuis plus de cinq ans à la taxe d'habitation.

Après délibération, le Conseil Municipal vote : 7 pour, 2 contres.

PROJET LIGNE GRANDE VITESSE LIMOGES-POITIERS

Le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier du Sénateur François GERBAUD et du Président du Conseil Général Louis PINTON, daté du 5 septembre 2006, relatif au projet de ligne à grande vitesse Limoges-Poitiers.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré s'oppose à la création d'une ligne grand vitesse Limoges-Poitiers qui risquerait de reléguer la voie Châteauroux-Paris au niveau secondaire et, en terme d'aménagement du territoire, laisser de côté l'ensemble des départements du grand centre soit près d'1,8 million d'habitants.

Le Conseil Municipal rappelle que l'Indre, s'appuyant sur l'expertise des Chambres Régionales et Départementale de Commerce et d'Industrie, a déjà fait connaître sa position sur les aménagements ferroviaires nécessaires à son territoire.

Le Conseil Municipal demande :

- la grande vitesse entre Limoges et Paris par Châteauroux, avec l'amélioration et la modernisation de la voie,
- l'interconnexion de cette ligne au réseau TGV irriguant l'Europe du Nord et de l'Est, gage d'un raccordement aux grands pôles de développement économique.

A PROPOS DU CONSEIL MUNICIPAL :

Une réunion s'est tenue à la mairie, le 10.08.2006, nous vous communiquons un condensé des points traités lors des débats.

Réunion du 10.08.2006

RACCORDEMENT ASSAINISSEMENT CHENIERS

Monsieur Le Maire

- ✓ informe le Conseil Municipal de son entretien avec un avocat spécialisé dans les affaires d'assainissement. Celui-ci, après avoir pris connaissance du dossier, demande :
- ✓ qu'une délibération soit prise, permettant à Monsieur Le Maire de défendre les intérêts de la commune.

En ce qui concerne les deux habitations non raccordées, l'une d'entre elle, vient de déclarer que les travaux d'assainissement ont été effectués et demande le passage de Monsieur Le Maire accompagné d'un adjoint pour constater les faits.

DECISION NOMINATIVE N°3

Office de tourisme

Une délibération concernant une subvention de 2€ par habitant sera établi pour le bon fonctionnement de l'office de tourisme, qui à l'heure actuelle fonctionne très bien.

Les jardiniers de Chéniers : une admission en non valeur est acceptée pour le non recouvrement d'une somme de 746.41€

VENTE DE TERRAIN COMMUNAL AU PEU

Nous souhaitons la bienvenue aux nouveaux habitants : M. MISTERO, Melle SCOTT et leurs trois enfants installés depuis le début du mois.

M.Le Maire, informe que depuis la vente de cette parcelle, deux autres familles souhaiteraient faire bâtir sur l'autre parcelle au Peu.

La vente de cette autre parcelle se déroulera de la même façon que la précédente et afin de ne pas les familles, M.Le Maire, propose de convoquer individuellement les deux parties.

VENTE DE TERRAIN A CHENIERS : Mme CHEVALIER

Suite aux différents échanges de courrier et à la proposition faite pour la vente d'une portion de terrain jouxtant la propriété de Mme. CHEVALIER, le Conseil Municipal, décide qu'il n'est plus vendeur de ce terrain.

QUESTIONS DIVERSES :

Suite à un courrier de M.et Mme BOCAGE, résidant au Peu, ce dernier demande que le chemin, descendant de chez lui au bourg, en passant derrière le cimetière, soit nettoyé et que ce dernier reste un chemin « libre »

Le Conseil Municipal se rendra sur place afin d'étudier le degré de nettoyage à effectuer.